MISE EN LIGNE LE 30-03-2023



Didier QUENTIN Député - Maire de Royan

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL



HT/YC ASG n° 10.0742

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

CONSIDERANT que l'importance et la consistance des délégations confiées aux adjoints ne leur permettent pas de recevoir des délégations supplémentaires,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Monsieur Jacques LABIA, Conseiller Municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- Traiter des questions relatives aux économies d'énergie et au patrimoine communal

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Fait à Royan, le 16 juin 2010

Le Conseiller Municipal

Le Député-Maire

Jacques LABIA

Didier QUENTIN

126, rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP Tél. 01 40 63 66 94 - Fax 01 40 63 56 94

Permanence Parlementaire en Charente Maritime

21, bd Germaine de la Falaise - 17200 ROYAN
Tél. 05 46 23 99 77 - Fax 05 46 39 11 15
site internet: www.didierquentin.com - E-mail : didierquentin@voila.fr

Hôtel de Ville 80, av de Pontaillac 17205 ROYAN CEDEX Tél. 05 46 39 01 08 Fax 05 46 39 56 91